

Christian MONTFORT
Commissaire Enquêteur
15, allée Paul Dukas
13500 - MARTIGUES



--- ENQUETE PUBLIQUE ---

OUVERTE DU LUNDI 20 MARS AU MERCREDI 19 AVRIL 2017 INCLUS EN MAIRIE
DE FOS-SUR-MER (BOUCHES-DU-RHONE)

SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA METROPOLE D'AIX-
MARSEILLE EN VUE DE LA REALISATION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION
SUR LA COMMUNE DE FOS-SUR-MER

(Arrêté du Préfet des BdR N° 127-2016 EA du 22 février 2017)

--- CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ---

(Décision T.A N°E17000011/13 du 24 janvier 2017)

--- CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ---

Le déroulement de l'enquête publique ouverte du 20 mars 2017 au 19 avril 2016 inclus en vue d'autoriser la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à réaliser une nouvelle station d'épuration sur la commune de Fos-sur-Mer n'a appelé qu'une seule observation de la part du public.

Cette observation signale la proximité du site de projet (en sa limite ouest) de diverses canalisations enterrées (GEOSEL, SAGESS, TOTAL RP, TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE, LYONDELL BASELL FOS, LYONDELL BASELL BERRE, DEPOTS PETROLIERS DE FOS, ESSO) qui ne sont pas toutes recensées par le dossier d'enquête.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a indiqué toutes les dispositions qui seront prises en liaison avec les exploitants de ces canalisations, tant en phase de travaux que lors de l'exploitation des ouvrages achevés.

Il a été rendu compte au Rapport du commissaire enquêteur :

- de l'exposé de la mission
- de la publicité de l'enquête
- de la constitution du dossier de l'enquête
- du déroulement de l'enquête
- de l'examen des observations

Exposé :

Le but de ce dossier consiste en la construction d'une station d'épuration nouvelle sur les terrains accueillant la station d'épuration actuelle ainsi que sur l'emprise d'un emplacement réservé situé sur leur bordure nord.

La construction de la nouvelle station est motivée d'une part par le vieillissement des ouvrages existants. Les études de l'état structurel de ces ouvrages ont montré un désordre important de leur génie civil, mettant en cause une simple remise en état.

D'autre part, certains ouvrages sont devenus avec le temps en inadéquation avec les techniques épuratoires modernes.

Enfin, la prise en compte des perspectives d'évolution démographique de la commune de Fos-sur-Mer à l'horizon 2040 montre une incompatibilité avec les capacités de traitement de la station existante

Ces trois considérations (vétusté, performances, prospective) justifient la construction d'une nouvelle station d'épuration caractérisée à la fois par :

- une amélioration de la fiabilité de cet outil communal pour 25 à 30 ans
- une nette augmentation de sa capacité de traitement (25%)
- une amélioration de la qualité de ses rejets

Pour l'ensemble des motifs ainsi exposés et développés, nous émettons un

"AVIS FAVORABLE"

pour autoriser la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à réaliser une nouvelle station d'épuration sur la commune de Fos-sur-Mer (13).

Nous avons l'honneur de transmettre à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône :

- le Rapport du commissaire enquêteur en date de ce jour, avec ses annexes
- les présentes Conclusions du commissaire enquêteur
- le dossier d'enquête

Fait à Martigues, le 24 mai 2017
par le commissaire enquêteur



Christian MONTFORT